

Sud Rail

LIAISON NATIONALE MATÉRIEL



PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL... UN ENJEU DE SANTÉ ET DE DIGNITÉ !

SUD-Rail a fait de la pénibilité une de ses priorités fédérales, nous suivons de très près les régularisations en cours suite au dépôt de notre DCI nationale (20/01) ainsi que des DCI locales.

La pénibilité au travail désigne l'ensemble des conditions qui rendent un travail particulièrement difficile et nuisible à la santé physique et mentale des agents.

Ces conditions peuvent être liées à des facteurs physiques, psychologiques, organisationnels ou environnementaux.

La pénibilité peut se manifester par des douleurs, du stress, de la fatigue, mais aussi par des maladies professionnelles ou des accidents de travail.

Les Facteurs de Pénibilité au Travail

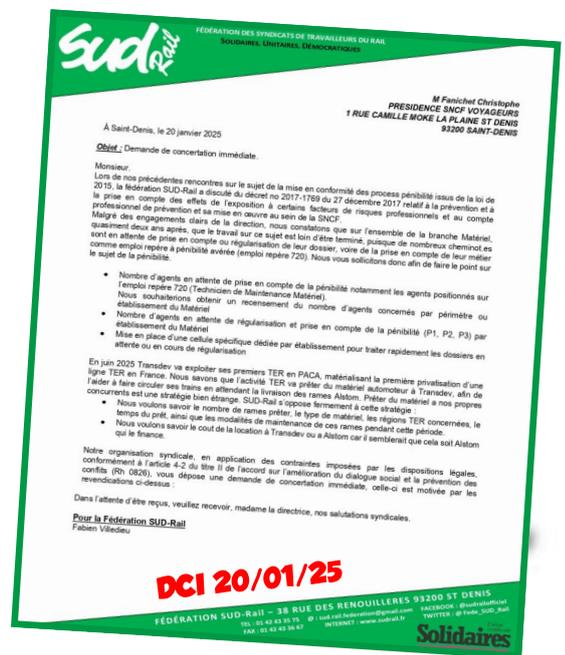
- **Les Postures contraignantes** : Station debout prolongée, manutention de charges lourdes, postures de travail douloureuses...
- **Les Expositions aux risques** : Travail en milieu bruyant, exposition à des substances dangereuses, risques chimiques, thermiques ou biologiques.
- **Les Charges mentales et émotionnelles** : Travail de nuit, travail répétitif, pression de performance, risques psychosociaux, burn-out, harcèlement moral ou sexuel.
- **Les Horaires irréguliers et les Cadences élevées** : Travailler à des heures décalées, sous pression de production constante ou dans des environnements où la fatigue s'accumule.

Pourquoi prendre le sujet au sérieux ?

1. Impact sur la santé des travailleurs : Les conditions pénibles peuvent entraîner des troubles musculo-squelettiques (TMS), des maladies cardiovasculaires, des troubles du sommeil ou des dépressions. Ces risques touchent tous les secteurs.

2. Baisse de la qualité de vie : La pénibilité engendre des souffrances physiques et mentales, dégradant la qualité de vie des agents, tant sur le plan professionnel que personnel.

3. L'augmentation des inégalités : Les agents exposés à la pénibilité sont souvent ceux qui exercent des métiers précaires ou à faibles qualifications. Cela contribue à accroître les inégalités sociales et économiques.



Quels sont les Droits des Agents face à la Pénibilité ?

La législation sur la pénibilité au travail prévoit des mesures pour la prévenir et la compenser, force est de constater que beaucoup reste à faire pour améliorer la situation des cheminots exposés :

- **La prévention** : La direction a une obligation de sécurité et de santé envers les agents. Cela inclut la mise en place d'actions pour réduire la pénibilité (comme l'ergonomie).
- **La reconnaissance de la pénibilité** : De nombreux postes et conditions de travail sont reconnues comme pénibles (ERPA), pourtant un nombre conséquent de dossier est toujours en attente de prise en compte ou régularisation.
- ♦ **Le droit à la formation et à la reconversion** : Il est essentiel de permettre aux agents exposés à des tâches pénibles de se reconvertir professionnellement

Agissons pour une Amélioration des Conditions de Travail

La lutte contre la pénibilité au travail doit être une priorité pour tous.

SUD-Rail exige :

- ♦ La réduction des tâches pénibles avec la mise en place d'équipements et matériels adaptés.
- ♦ Faire référencer tous les métiers de production Matériel en Emploi Repère à Pénibilité Avéré (ERPA) jusqu'à la classe 6.
- ♦ Une compensation juste pour les agents exposés à des conditions difficiles, notamment par une retraite anticipée ou des mesures de santé spécifiques.
- ♦ Faire référencer tous les métiers liés aux essais de l'ingénierie du Matériel en ERPA jusqu'au Cadre technique...
- ♦ Validation des années de pénibilité automatique sans durée d'absence (aujourd'hui si absence de plus 2 mois l'année n'est pas validée)...
- ♦ Compte C2P pour tous les agents au Cadre Permanent
- ♦ Création de nouveaux montants de pénibilité par tranche de 5 ans... (C'est montant sont bien entendus liquidable pour les agents CP et CDI)...

P1-> 5 ans (25euros)	P5->25ans (125euros)
P2-> 10ans (50euros)	P6->30ans (150euros)
P3-> 15ans (75euros)	P7->35ans (175euros)
P4-> 20ans(100euros)	



NE PAS PERDRE SA VIE À LA GAGNER

Union
syndicale
Solidaires